



## **CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC**

### **Entrée en vigueur du règlement n° 427 (2023)**

---

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de sa séance ordinaire du 5 juillet 2023, le conseil municipal de la Ville de Carignan a adopté le règlement suivant :

**Règlement n° 427 (2023)** : Règlement n° 427 (2023) remplaçant le règlement n° 427-A sur l'occupation du domaine public.

Prenez avis que ce règlement est en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il est disponible pour consultation à mon bureau situé au 2379, chemin de Chambly, bureau 210 à Carignan, durant les heures normales de bureau.

Donné à Carignan, ce 10 juillet 2023.

Ève Poulin, avocate  
Greffière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

---

Je soussignée, M<sup>e</sup> Ève Poulin, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 10 juillet 2023 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 10 juillet 2023.

Donné à Carignan, ce 10 juillet 2023.

Ève Poulin, avocate  
Greffière